



Règlement sur la santé et la sécurité au travail en milieu maritime pris en vertu de la partie II du Code canadien du travail

Transports Canada – Sécurité et sûreté maritimes

Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail - mai 2022



Transport
Canada

Transports
Canada

Canada

Aperçu – *Règlement sur la santé et la sécurité au travail en milieu maritime (SSTMM)*

- Qui est couvert par le *Règlement sur la SSTMM*?
- Quelles sont les réunions qui ont lieu avec l'industrie maritime?
- Comment participer au groupe de travail de la SSTMM?
- Quels documents de SST ont été récemment publiés aux fins de consultation?
- Comment fournir une rétroaction sur les documents de SST?
- Prochaines étapes.

Qui est couvert par le *Règlement sur la SSTMM*?

La partie II du *Code canadien du travail* et le *Règlement sur la SSTMM* s'appliquent aux milieux de travail réglementés par le gouvernement fédéral :

D'une manière générale, ils s'appliquent aux employés à bord :

- ✓ travaillant sur des navires immatriculés au Canada qui effectuent des voyages interprovinciaux ou internationaux;
- ✓ y compris les navires de la Garde côtière canadienne;
- ✓ les débardeurs travaillant au chargement et au déchargement des navires.

Quelles sont les réunions qui ont lieu avec l'industrie maritime?

- Le Programme du travail et Transports Canada coprésident le **groupe de travail de la SSTMM** au **Conseil consultatif maritime canadien (CCMC)**.
- La possibilité est offerte au gouvernement, à l'industrie maritime, aux syndicats et au grand public de participer et d'échanger leurs points de vue sur la santé et sécurité au travail (SST) à Sécurité et sûreté maritimes (SSM).
- Sous le Comité permanent sur le personnel :
 - ✓ Le **groupe de travail de la SSTMM** se réunit au niveau national deux fois par an (séances de printemps et d'automne)

Comment participer au groupe de travail de la SSTMM?

Il y a plusieurs façons de participer à cette consultation :

1. Assister à une réunion du CCMC. Inscrivez-vous à la section Quand et où ci-dessous.
2. Envoyer vos propositions de points à l'ordre du jour au secrétariat du CCMC par courriel ou par la poste.
3. Pour recevoir des renseignements et être ajouté à la liste de distribution, veuillez envoyer un courriel à cmac-ccmc@tc.gc.ca.

Quels documents de SSTMM ont été récemment publiés aux fins de consultation?

- Les documents de SST sont publiés sur le Google Drive – CCMC (automne 2021) :
 - 1)Sujet 3b – SSTMM CCMC – Comité tripartite national – Mandat (nov. 2019 et mise à jour 2020)
 - 2)Sujet 3c – Plan de travail et priorités en SSTMM du CCMC (nov. 2019) avec ajouts en rouge (nov. 2020)
 - 3)Sujet 3d – Projets de directives sur les espaces clos – Cale à marchandise (nov. 2021)
 - 4)Sujet 3e – Questions reçues de l'industrie (nov. 2021) – Réponses fournies lors de la retransmission de la session en juin 2021
 - 5)Sujet 3f – Projet de Bulletin de la Sécurité des navires – Filet de sécurité sous les moyens d'accès à un bâtiment (nov. 2021)

Comment fournir une rétroaction?

- Transports Canada souhaite recevoir des commentaires écrits communs sur les documents de SST à l'aide du formulaire suivant :
- ✓ **Sujet 3a – Formulaire de commentaires CCMC SSTMM**

Quelles sont les prochaines étapes?

- De plus amples renseignements seront fournis et la discussion se poursuivra lors de la prochaine réunion virtuelle du CCMC sur la SSTMM, qui aura lieu le **3 mai 2022**

Questions et personne-ressource

Nicole Dubé

Gestionnaire intérimaire

**Programme de santé et de
sécurité au travail en milieu
maritime**

Nicole.dube@tc.gc.ca

Transports Canada, Sécurité et
sûreté maritimes

